CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – GIANNI CODRON PUBLICITÉ

Version du 26 novembre 2026

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles Gianni Codron Publicité propose ses produits et prestations à ses clients professionnels et particuliers.

Les activités concernées comprennent notamment : • Création graphique et communication visuelle ; • Conception de supports publicitaires et commerciaux ; • Impression et fabrication de supports de communication ; • Objets publicitaires et personnalisés ; • Création, refonte et évolution de sites internet ; • Réservation et gestion de noms de domaine ; • Hébergement de sites internet ; • Maintenance et assistance technique ; • Prestations numériques et services associés.

Toute commande implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes CGV, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs.

Les conditions particulières figurant sur les devis acceptés prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

ARTICLE 2 – DEVIS, COMMANDE ET VALIDATION

Les prestations font l'objet d'un devis précisant leur nature, leur prix et, lorsque cela est possible, les délais prévisionnels de réalisation.

Sauf indication contraire, les devis sont valables pendant 30 jours à compter de leur date d'émission.

La commande devient ferme après acceptation écrite du devis par le client et, le cas échéant, règlement de l'acompte demandé.

Toute validation de maquette, de bon à tirer ou de contenu engage la responsabilité du client concernant les éléments validés.

Le client doit vérifier attentivement les textes, coordonnées, images, dimensions, couleurs et autres informations avant de donner son accord pour fabrication, impression ou mise en ligne.

ARTICLE 3 – MODIFICATION ET ANNULATION DES COMMANDES

Toute demande de modification après validation du devis peut entraîner une modification du prix et des délais.

Ces modifications feront l'objet d'un accord préalable du client, éventuellement sous la forme d'un devis complémentaire.

En cas d'annulation par le client, les travaux déjà réalisés, les frais engagés et les commandes spécifiques déjà lancées restent dus, sous réserve des droits impératifs du consommateur.

Les produits personnalisés ou fabriqués sur mesure ne peuvent être annulés après leur mise en fabrication, sauf accord du professionnel ou disposition légale contraire.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix sont exprimés en euros.

La TVA applicable est ajoutée aux prix hors taxes selon le taux en vigueur.

Les tarifs indiqués sur les devis sont valables pendant leur durée de validité.

Toute prestation supplémentaire ou non prévue dans le devis initial pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire après accord du client.

Les frais de livraison, d'expédition, de licences, d'abonnements ou de services tiers sont précisés lorsqu'ils s'appliquent.

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières indiquées sur le devis : • Un acompte de 40 % est demandé à la commande ; • Le solde est payable à réception de facture, dans un délai de 30 jours.

Pour une première commande, une commande spécifique ou une livraison hors France métropolitaine, un paiement total ou des conditions particulières peuvent être demandés.

Les règlements sont effectués par virement bancaire ou par tout autre moyen accepté et indiqué sur la facture.

Les prestations récurrentes de maintenance, d'hébergement ou de services web sont facturées annuellement avant le début de la période concernée.

ARTICLE 6 – RETARD DE PAIEMENT

Pour les clients professionnels : Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans rappel préalable, l'application de pénalités de retard calculées au taux indiqué sur la facture, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Ce taux ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. À défaut de mention d'un autre taux conforme, le taux appliqué est celui de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de 10 points.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due pour chaque facture payée en retard.

Une indemnisation complémentaire peut être demandée lorsque les frais de recouvrement réellement engagés dépassent cette indemnité forfaitaire, sur justificatifs.

Pour les particuliers : Les conséquences d'un retard de paiement sont celles prévues par les dispositions légales applicables et les conditions contractuelles convenues.

ARTICLE 7 – LIVRAISON ET TRANSPORT

Les délais de livraison sont indiqués à titre prévisionnel, sauf engagement écrit contraire.

Les délais peuvent dépendre des fournisseurs, fabricants, transporteurs ou prestataires extérieurs.

Le client est invité à vérifier l'état des marchandises à réception et à signaler rapidement toute anomalie constatée.

Les réserves auprès du transporteur doivent être formulées dans les conditions légales applicables.

Ces dispositions ne limitent pas les garanties légales dont bénéficie le consommateur.

ARTICLE 8 – TOLÉRANCES DE FABRICATION ET D'IMPRESSION

Les produits imprimés ou fabriqués peuvent présenter de légères variations de couleurs, dimensions, coupes, matières ou finitions inhérentes aux procédés de fabrication.

Les couleurs affichées sur un écran peuvent différer du résultat imprimé en raison des réglages des écrans et des procédés colorimétriques.

Les tolérances habituelles de fabrication ne constituent pas un défaut lorsqu'elles respectent les caractéristiques convenues et les tolérances professionnelles applicables.

ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS ET GARANTIES

Toute anomalie doit être signalée par écrit dans un délai raisonnable après réception, avec les justificatifs utiles (photographies, références de commande, description du problème).

Pour les clients professionnels, les réclamations relatives aux défauts apparents doivent être formulées sans délai dans les conditions légales et contractuelles applicables.

Pour les particuliers, les garanties légales de conformité et des vices cachés restent pleinement applicables.

Aucune disposition des présentes CGV ne peut supprimer ou limiter les droits légaux dont bénéficie le consommateur.

ARTICLE 10 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les produits livrés demeurent la propriété de Gianni Codron Publicité jusqu'au paiement intégral du prix, principal et accessoires.

Les risques sont transférés au client conformément aux dispositions légales applicables.

Cette clause ne fait pas obstacle aux droits impératifs des consommateurs.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CRÉATIONS

Les créations graphiques, maquettes, illustrations, chartes graphiques, visuels, contenus et développements réalisés par Gianni Codron Publicité sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Sauf cession écrite précisant les droits cédés, leur étendue, leur destination, leur territoire et leur durée, le paiement d'une prestation n'emporte pas transfert général des droits d'auteur ni remise automatique des fichiers sources.

Les droits d'utilisation accordés au client sont ceux précisés dans le devis ou dans un accord écrit.

Les fichiers sources, éléments de travail et documents préparatoires ne sont pas automatiquement remis au client, sauf mention contraire.

Le client garantit disposer des droits nécessaires sur les textes, photographies, logos, polices et éléments qu'il fournit.

Les licences de logiciels, polices de caractères, banques d'images et services tiers restent soumises aux conditions de leurs éditeurs respectifs.

ARTICLE 12 – CRÉATION ET REFONTE DE SITES INTERNET

Le client s'engage à fournir dans des délais raisonnables tous les éléments nécessaires à la réalisation du site : • Textes et contenus ; • Photographies et illustrations ; • Logos et éléments graphiques ; • Informations commerciales et coordonnées ; • Accès techniques nécessaires ; • Validations et retours demandés.

Le client demeure responsable de l'exactitude, de la légalité et de la mise à jour des contenus qu'il communique.

Délai de finalisation du projet. Sauf mention différente au devis, le projet de création ou de refonte de site internet doit être finalisé dans un délai maximal de six (6) mois à compter de la signature du devis.

Lorsque le dépassement de ce délai résulte d'un retard imputable au client (absence de transmission des éléments, défaut de réponse, validations tardives ou demandes de modifications successives), Gianni Codron Publicité se réserve la possibilité de réévaluer le prix et le calendrier du projet.

Cette réévaluation peut notamment tenir compte de l'évolution des coûts, des tarifs fournisseurs, des outils techniques, des prestations sous-traitées et du travail restant à réaliser.

Toute modification tarifaire sera présentée au client sous la forme d'un nouveau devis ou d'un avenant soumis à son acceptation écrite avant toute reprise des travaux au nouveau tarif.

À défaut d'accord, le projet pourra être mis en pause dans l'attente de la décision du client. Les travaux déjà réalisés et les frais engagés restent dus.

En l'absence de réponse ou de transmission des éléments nécessaires pendant plus de trois mois consécutifs, Gianni Codron Publicité pourra suspendre le projet et sa programmation. Sa reprise dépendra des disponibilités et pourra nécessiter une nouvelle planification et une réévaluation tarifaire acceptée par le client.

Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque le retard est imputable à Gianni Codron Publicité ou résulte d'un cas de force majeure.

ARTICLE 13 – NOMS DE DOMAINE, HÉBERGEMENT ET SERVICES WEB

Les noms de domaine et services d'hébergement peuvent être enregistrés : • Directement au nom du client ; • Ou gérés par Gianni Codron Publicité pour le compte du client.

Les modalités de gestion et de facturation sont précisées sur le devis ou le contrat.

Lorsque le client souscrit directement auprès d'un prestataire tiers, il reste responsable du paiement et du renouvellement de ses services.

Les noms de domaine restent soumis aux règles des registres et bureaux d'enregistrement concernés.

Gianni Codron Publicité ne peut garantir la disponibilité permanente des services fournis par des prestataires tiers et ne peut être tenue responsable d'une interruption qui ne lui est pas imputable.

ARTICLE 14 – DURÉE ET RECONDUCTION DES CONTRATS WEB

Les contrats annuels de maintenance, d'hébergement ou de gestion de services web sont conclus pour une durée initiale de douze (12) mois, sauf disposition différente indiquée au devis.

Ils sont renouvelés tacitement pour des périodes successives de douze mois.

La facturation est annuelle et intervient avant le début de chaque nouvelle période.

Le client peut demander la non-reconduction du contrat par écrit avant la date limite indiquée dans son contrat ou, à défaut, au moins un mois avant l'échéance, sous réserve des règles légales applicables.

Pour les consommateurs, les informations relatives à la reconduction tacite et à la faculté de résiliation sont communiquées dans les délais et formes prévus par le Code de la consommation.

Les tarifs peuvent être révisés à chaque période annuelle. Le client est informé préalablement de toute évolution tarifaire et peut refuser la reconduction dans les conditions prévues au contrat et par la loi.

Toute modification tarifaire en cours de période nécessite l'accord du client, sauf disposition légale ou contractuelle valable.

ARTICLE 15 – MAINTENANCE, SAUVEGARDES ET SUSPENSION DES SERVICES

Le contenu des prestations de maintenance est défini dans le devis ou le contrat correspondant.

Sauf mention contraire, la maintenance ne comprend pas : • La création de nouvelles fonctionnalités ; • La refonte complète du site ; • La rédaction de nouveaux contenus ; • Les licences et abonnements de services tiers ; • La correction de problèmes résultant d'interventions extérieures non autorisées.

Les sauvegardes sont réalisées uniquement si elles sont prévues dans le contrat.

Le client est invité à conserver ses propres copies des données et contenus importants.

Suspension en cas d'impayé. En cas de facture échue impayée, Gianni Codron Publicité pourra suspendre ses prestations de gestion, maintenance ou assistance si l'impayé persiste deux mois après la date d'échéance.

Cette suspension sera précédée d'une notification écrite et d'un préavis de huit jours avant sa mise en œuvre effective.

Lorsque le nom de domaine ou l'hébergement est directement contracté par le client auprès d'un prestataire tiers, Gianni Codron Publicité ne peut pas interrompre elle-même ce service appartenant au client. Elle peut uniquement suspendre ses propres prestations de gestion, maintenance ou assistance.

La suspension ne libère pas le client du paiement des sommes déjà dues.

ARTICLE 16 – RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Sauf opposition écrite du client, Gianni Codron Publicité peut présenter les réalisations effectuées dans son portfolio, ses références ou ses supports de communication.

Cette présentation ne doit pas divulguer d'informations confidentielles et doit respecter les droits de propriété intellectuelle concernés.

Le client peut s'opposer à cette utilisation par simple demande écrite.

ARTICLE 17 – PRODUITS VÉGÉTAUX ET SEMENCES

Lorsque le devis porte exceptionnellement sur des semences, plants ou produits végétaux, leur reprise et leur développement dépendent notamment des conditions de transport, de stockage, de plantation, de sol, de climat et d'entretien.

Les conseils éventuellement communiqués sont indicatifs et ne constituent pas une garantie de résultat, sans préjudice des garanties légales applicables.

ARTICLE 18 – ENVIRONNEMENT ET TRI

Lorsque les produits fournis sont soumis à une obligation d'information sur le tri ou à une signalétique environnementale, les informations réglementaires applicables sont communiquées sur les produits, emballages ou documents concernés selon les obligations applicables.

ARTICLE 19 – RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Gianni Codron Publicité s'engage à exécuter ses prestations avec diligence et selon les règles de l'art.

Sa responsabilité ne peut être engagée en cas de faute du client, d'utilisation non conforme des produits ou services, de modification par un tiers, de défaillance d'un prestataire externe ou d'événement répondant aux critères légaux de la force majeure.

Aucune clause des présentes ne limite la responsabilité dans les cas où une telle limitation est interdite par la loi, notamment en cas de dommage corporel, de faute lourde ou dolosive, ni les droits impératifs des consommateurs.

Le client demeure responsable de la conservation des originaux et sauvegardes des données et éléments qu'il confie.

ARTICLE 20 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées par le client sont utilisées pour établir les devis, gérer les commandes, assurer la facturation, le suivi commercial et respecter les obligations légales.

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités et obligations.

Conformément à la réglementation applicable, les personnes concernées disposent notamment de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité dans les conditions prévues par la loi.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : info@giannicodron.com.

Les personnes concernées peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Lorsque Gianni Codron Publicité traite des données personnelles pour le compte du client dans le cadre d'un site internet ou d'un hébergement, les rôles et obligations respectifs doivent être définis dans un accord de sous-traitance adapté.

ARTICLE 21 – DROIT DE RÉTRACTATION DES PARTICULIERS

Pour les contrats conclus à distance ou hors établissement, le consommateur dispose en principe d'un délai légal de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation.

Le point de départ du délai dépend de la nature du contrat : prestation de service ou vente de biens.

Certaines exceptions légales existent, notamment pour certains biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.

Lorsque le consommateur demande expressément que l'exécution d'une prestation de service commence avant la fin du délai de rétractation, les formalités légales relatives à cette demande et aux conséquences d'une exécution complète doivent être respectées.

Les modalités d'exercice du droit de rétractation et le formulaire type sont communiqués au consommateur lorsque la loi l'exige.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats qui en sont légalement exclus.

ARTICLE 22 – RÉCLAMATIONS ET RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Pour toute réclamation, le client est invité à contacter en premier lieu Gianni Codron Publicité par e-mail à info@giannicodron.com ou par courrier à l'adresse professionnelle indiquée dans les présentes conditions générales de vente, afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur peut, après avoir adressé une réclamation écrite préalable au professionnel et en l'absence de solution amiable satisfaisante, recourir gratuitement à un médiateur de la consommation compétent.

Les coordonnées du médiateur désigné par Gianni Codron Publicité seront communiquées dans les présentes CGV et sur le site internet dès que la désignation et l'adhésion correspondante seront effectives.

Pour les clients professionnels, les parties privilégieront une recherche de solution amiable avant toute action judiciaire.

Les règles légales de compétence juridictionnelle demeurent applicables. Aucune disposition ne peut priver un consommateur des règles protectrices qui lui sont applicables.

ARTICLE 23 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La signature du devis, la validation de la commande ou le paiement demandé emporte acceptation des présentes Conditions Générales de Vente, sous réserve qu'elles aient été portées à la connaissance du client avant la conclusion du contrat.

Les CGV applicables sont celles communiquées au client à la date de sa commande.

Toute mise à jour des présentes CGV concerne les commandes futures et ne s'applique pas rétroactivement aux contrats déjà conclus, sauf accord ou disposition légale contraire.